

# COOPÉRATIONS ENTRE COLLECTIVITÉS LOCALES

## *Quels enseignements ?*

*par Vincent Berthet \**

*Quoique encore rares si l'on compare leur nombre à celui des échanges établis entre partenaires européens, les coopérations entre des villes, des départements, des régions français (ou européens) (1) et des entités homologues en Chine (2) s'accroissent depuis 2000. L'expérience acquise par certaines collectivités ouvertes depuis plus longtemps à l'univers chinois, comme le sont plusieurs d'entre elles en Bretagne, n'en est que plus utile...*

Les enseignements des coopérations existantes se rapportent aux modalités de développement des échanges eux-mêmes, et aux conditions de fond permettant l'existence d'une coopération sino-européenne.

### **Porcelaine fine**

L'établissement de relations de coopération effectives tient à un enchaînement de facteurs plus complexe, en apparence tout au moins, dans le cas des relations euro-chinoises que dans bien d'autres. L'asymétrie dans la position internationale des deux parties, les écarts linguistiques et culturels, l'hétérogénéité des attentes des uns et des autres, le poids des caricatures plus ou moins prégnantes ne sont pas éliminés par la volonté déclarée de coopérer. Les dirigeants locaux chinois ont par exemple vu pendant longtemps dans les relations avec leurs « pairs » un moyen de rompre l'isolement de leur pays : le contour presque uniquement politique (3) donné à leurs visites en Europe et à l'accueil de responsables français avait alors « fatigué » plus d'un de leurs « partenaires », selon l'expression diplomatique d'un conseiller régional. Lorsqu'elle est souhaitée par les deux parties, ce qui semble être davantage le cas depuis 1997-1998, la réciprocité des échanges reste toujours difficile à concrétiser ; elle l'est d'autant plus que l'attitude de certaines collectivités, s'engageant en Chine avant tout dans l'esprit d'ouvrir des marchés pour les entreprises de leur territoire, a suscité ou renforcé, très légitimement, les incompréhensions des Chinois. Pourquoi se demandent les représentants chinois, les élus français ne pourraient-ils pas, également « piloter » des investissements de « leurs » entreprises en Chine ?

L'assortiment, tout en souplesse et en nuances, d'échanges culturels et artistiques, linguistiques et intellectuels, économiques, urbanistiques... est donc de mise, pour que la coopération s'ins-

**\* Rédacteur en chef de la revue Economie & Humanisme**

(1) Près de quarante accords de coopération rapprochent des collectivités chinoises et des *Länder* allemands ; hors-Europe, le Canada est le site d'un nombre croissant de coopérations.

(2) Au-delà d'une assimilation qui n'est pas complètement possible entre les diverses strates du découpage administratif – les régions françaises s'apparentant aux provinces chinoises, les départements à leurs comtés ou districts, les villes à leurs communes –, deux facteurs de distinction sont marquants : le déséquilibre numérique des populations respectives, et le fait que la légitimité des dirigeants locaux chinois ne soit pas de source électorale.

(3) Rencontres exclusivement institutionnelles, rhétorique sur la paix mondiale, la fraternité entre cités du monde...

# LE LIVRE, TRAIT D'UNION

## *Le Fonds chinois de la bibliothèque de Lyon*

Le Fonds chinois de la Bibliothèque municipale de Lyon fut à l'origine constitué dans les années 1970 par le transfert des collections provenant de la bibliothèque de l'ancien Institut franco-chinois de Lyon (1921-1950). Traité, catalogué et régulièrement mis en valeur, il n'a cessé depuis cette époque de s'enrichir et continue à s'accroître de façon régulière.

Composé à ce jour de quelques 60.000 documents, ce Fonds chinois est non seulement un témoignage des échanges culturels et éducatifs que Lyon a entretenus avec la Chine (1), mais il est aussi un formidable outil de soutien et de promotion des relations actuelles et à venir entre la ville et ce pays-continent.

Ses origines, les donations et legs reçus au fil des ans (2) rendent ce fonds particulièrement riche pour la période du XX<sup>ème</sup> siècle dans les domaines historiques et culturels. Le grand nombre de ces documents – parmi lesquels de nombreux *unica* – en fait un ensemble complet et cohérent pour ce qui est considéré comme la période constitutive de la Chine contemporaine.

Le monde des étudiants et chercheurs en sinologie, mais aussi le grand public en constituent les utilisateurs. Ce fonds chinois est également l'objet de visites fréquentes effectuées par des délégations chinoises qu'elles soient politiques, culturelles voire commerciales, tant sa renommée est forte en Chine même.

La part prise par cette collection dans la coopération entre Lyon et la Chine déborde du cadre strict du jumelage qui a uni Lyon et Guangzhou (Canton) en 1988 et concerne également Beijing (Pékin) (Musée de la révolution) et Shanghai (Bibliothèque municipale). Ses contributions consistent dans des échanges de documents, de personnels, de

savoir-faire professionnels et de manifestations culturelles.

Si la volonté chinoise de jouer désormais un rôle actif et marquant dans le monde économique et celui des relations internationales est clairement affichée, l'attachement de la Chine au développement des échanges culturels est tout aussi important. La Chine est en quête d'une nouvelle image. La France – et bien sûr la ville de Lyon – désire prendre part à l'ouverture économique de ce pays ; aussi, négliger cet aspect des relations serait une erreur d'appréciation.

Les partenaires chinois de la Bibliothèque municipale de Lyon comptent parmi les plus grands établissements documentaires chinois et la demande exprimée en matière de coopération témoigne de l'excellence de ses collections et confirme le rôle majeur qui lui revient en y répondant de manière active.

L'implication de la Bibliothèque municipale de Lyon dans les années culturelles croisées entre la Chine et la France (2003-2005) témoigne de la prise de conscience de cette nécessité tout en s'inscrivant dans un programme élaboré sur le long terme. Car, bien au-delà des manifestations mises en place pour la circonstance, cette occasion est une manière de conforter et d'approfondir ces relations (3).

**Jean-Louis Bouilly**

*bibliothécaire responsable du Fonds chinois de la Bibliothèque municipale de Lyon*

(1) L'Institut franco-chinois de Lyon est le seul établissement chinois de niveau universitaire jamais créé en dehors de la Chine.

(2) Bibliothèques privées des sinologues Jacques Guillerma (1911-1998), Michelle Loi (1926-2002), Michel Soyminié (1924-2002) ; collections chinoises du fonds jésuite de Chantilly.

(3) Un séjour récent d'une année à Canton, consacré à la mise en place de la médiathèque de l'Alliance française de cette ville a permis à l'auteur de participer activement à ce mouvement d'échanges.



crive dans le paysage social, aussi bien en France qu'en Chine. « Le fait que des jeunes Chinois fréquentent nos universités », résume par exemple Jean Hélias, vice-président du Conseil régional de Bretagne (4), « c'est un bienfait, à terme, pour nos relations économiques, culturelles et sociales. Indissociablement. Nous souhaitons des retombées industrielles et agricoles, comme les Chinois de leur côté ; mais même si rien ne se passait sur ce terrain, il vaudrait le coup d'avoir tissé ces liens ». Pour que la confiance s'établisse, rien ne remplace les contacts humains durables. L'utilité de disposer de représentants permanents, ou assimilés, en Chine, semble reconnue par des élus de plus en plus nombreux. Ceux-ci, y vivant sur plusieurs années, ouvrent parfois les portes aux entreprises en quête de co-investissements, davantage que de marchés directs ; mais ils ont un rôle plus complexe de « décrypteurs » des méandres institutionnels et culturels chinois, aussi bien au service des élus que des universitaires, des étudiants et scolaires (5), des acteurs cultu-

(4) Cf. supra, l'article de ZENG Xiaoyang, p. 24-28.

(5) Lire l'encadré sur les coopérations scolaires Bretagne-Shandong, p. 50-51.

## Les déplacements urbains

### La mobilité urbaine, enjeux communs

En 2003, à la suite de contacts répétés avec des partenaires chinois, le Conseil général du Territoire de Belfort soumet aux instances de l'Union européenne, pour cofinancement dans le cadre des programmes « Asia Urbs », un projet à réaliser dans l'agglomération de Baoji (seconde ville de la province de Shaanxi). Celui-ci prend appui sur les pratiques de concertation et de recherche permanentes mises en place dans ce département pour rendre effectif le droit à la mobilité. Les villes de Milan et Besançon, plusieurs équipes de recherche (françaises et chinoises) dans le domaine des transports, et les deux sociétés de transport en commun de Baoji sont les autres requérants de ces subsides européens. L'enjeu commun est principalement l'implantation à Baoji, sur la demande des autorités municipales, d'un « Centre sur la mobilité et les transports de marchandises ». Il aurait pour vocation d'améliorer la gestion du transport urbain et se composerait de deux services, l'un axé sur la logistique et la mobilité (étude des mobilités urbaines, sensibilisation et organisation de la participation des populations, expérimentation de nouveaux modes de transport), l'autre sur les loisirs et le tourisme, que les dirigeants de Baoji pensent pouvoir développer.

« Bien sûr, nous serions tentés d'apporter nos réflexions et solutions aux problématiques d'adaptation de la société chinoise, que celles ci ressortent du social ou de l'économique, expliquent les responsables du Territoire de Belfort ; mais nous concevons plutôt que cette coopération décentralisée peut faire émerger des espaces de rencontre et d'action profitables pour tous sur la question de la mobilité et de la logistique en zone urbaine. Le terrain de nos expérimentations, avec la mondialisation, prend des dimensions jamais imaginées. »

rels. De façon non formelle, pour des raisons de coût, un certain nombre d'enseignants ou chercheurs chinois présents en France jouent un rôle analogue.

Complémentaire, et bien qu'il ne suffisent en rien à garantir à eux seuls une effective relation, les accords très formalisés (chartes de partenariat, conventions, accords de jumelage et de coopération...) revêtent pour le développement de cette coopération sino-européenne une réelle importance. Du côté chinois, ils paraissent nécessaires pour inscrire le partenariat dans l'espace public, en particulier à travers la solennité qui entoure leur signature et par le relais que leur donnent ces dernières années les médias. « Je crois qu'ils correspondent aussi à un réel engagement partagé, évalue Roselyne Lefrançois, adjointe au maire de Rennes ; et ils ont pour vertu de nous amener à débattre face à face de certains désaccords, et parfois à les dépasser. En cela, ils font progresser le respect mutuel. » Plusieurs Conseils Régionaux ou municipalités françaises ou canadiennes, par exemple, ont tenu à faire figurer dans les accords, en dépit des réticences avouées de leurs interlocuteurs chinois, des références à la démocratie ou aux libertés publiques. Elles comptent même parmi leurs motivations essentielles pour cette coopération (6).

## Un milieu porteur

Une première condition de fond pour la coopération sino-européenne est en relation directe avec l'importance de médiateurs : il en va de la conscience des profondes différences entre les peuples, de la conjonction d'une acceptation de ces différences et d'une volonté de les dépasser dans un agir commun.

Plus que par le passé (7), il apparaît notamment que la ville, ou l'agglomération urbaine, est partout un espace incontournable d'identification des populations et de résolution d'un certain nombre de problèmes importants. Les actions entre européens et Chinois concernant les services urbains (8), comme celles qui, depuis seulement quelques années, se rapportent au patrimoine – centre-villes anciens, sites (9)... – sont donc démultiplicatrices de coopération. D'une part, elles voient s'impliquer de nouvelles catégories d'acteurs (cadres, voire employés des services techniques des villes), d'autre part elles rejoignent de façon très directe des segments de population nombreux et peuvent permettre à des collectifs d'habitants, ou associations diverses agissant sur le cadre de vie, d'entrer eux-mêmes, peu à peu, en coopération. En effet, soit ces actions urbaines prennent en compte la réponse à des besoins quotidiens de masse insuffisamment couverts – transport public, distribution d'eau, assainissement... –, soit elles se relient, dans le cas des interventions de type patrimonial, à l'enracinement historique et culturel des

(6) La plupart des accords de partenariat, ou des tentatives de rapprochement moins formelles, entre collectivités locales européennes et chinoises ont été totalement suspendus de 1989 à 1995-1996.

(7) Cf. les conclusions des conférences des Nations-Unies sur les villes et l'habitat (Istanbul, 1996 notamment).

(8) Lire également, plus haut, l'article d'Eric Baye, et l'encadré ci-contre sur l'action commune au département du Territoire de Belfort et aux villes de Besançon, Milan et Baoji.

(9) Rapprochements en cours à ce titre entre Lyon, Athènes et Beijing, Rennes, St Jacques de Compostelle et Tufo (Shandong), cité natale de Confucius.



populations : « Le patrimoine, observe R. Lefrançois, c'est tout autant le sens des ancêtres, le ciment culturel du peuple, que ses monuments ou quartiers anciens ; ce que nous visons, en définitive, c'est à la fois un échange de savoir-faire municipaux, d'expertise, et une coopération entre sociétés civiles. »

Sur cette voie, le caractère encore très inter-institutionnel de la coopération sino-européenne peut conduire à ce que les élus français ne soient pas perçus par les Chinois, comme vecteurs de cette coopération « citoyenne » ; mais à l'évidence, la situation évolue très vite en la matière : « progressivement, constate J. Hélias, nous sommes de plus en plus en présence de personnes qui, sans être autonomes du pouvoir, sont des acteurs représentatifs de la société chinoise ; leur présence dans nos rencontres ou réalisations communes tient en partie à leur initiative propre. »

Au demeurant, pour qu'elle se déclenche et se poursuive dans la durée, la coopération avec la Chine a besoin en Europe d'un « bain » fertilisant. Plusieurs villes font l'expérience d'accords de coopération sans lendemains, du fait qu'ils ont été parachutés par des élus, préoccupés à un titre ou un autre de tisser des liens avec le monde chinois, dans une société locale sans motivation en rapport. À cet égard, l'ampleur prise en Bretagne par les relations avec la Chine tient à des facteurs multiples et pour une part anciens : cette région à la fois maritime, commerçante et pauvre a depuis des siècles été tournée vers l'espace asiatique ; elle a vu son lien avec la Chine avivé par le départ vers cet « extrême orient » d'un nombre conséquent de religieux et prêtres catholiques ; plus récemment, un certain nombre de militants maoïstes, passant au fil des décennies d'un intérêt pour la révolution à une empathie avec la culture chinoise, y ont eu une influence. L'enracinement celte des Bretons, pensent même certains, ne serait pas sans convergences, vite éveillées, avec la spiritualité chinoise...



Les réalisations de coopération décentralisée Chine-Europe sont parfois présentées comme « concrètes », « enfin proches du terrain », dans un sens réducteur. Les observer conduit à prendre le contre-pied de cette approche appauvrissante. En Chine comme ailleurs, le terrain des relations, c'est l'homme et sa culture.

**Vincent Berthet**

*Xiao Min Feng*  
« L'Harmonie »